

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 9 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 27
PROCURATIONS : 2
VOTANTS : 29
POUR : 29
ABSTENTION : 0
CONTRE :
N° 2026-~~42~~

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIOL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Philippe MEYNIER – Marie-Christine ROSTAING – Mathias LAUNEY – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Magalie AÏDI

Avaient donné procuration : Messieurs Cyril BRUZZESE (pouvoir à Yannick PAQUE) et Laurent BROSSÉLIN (pouvoir à Magalie AÏDI)

Étaient absents excusés : néant

Madame Marie-Christine ROSTAING a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Désignation d'un référent réseau de veille ambroisie et espèces invasives

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône met en place depuis 2011 un réseau de référents d'élus et d'agriculteurs dans le but d'avoir une action locale et efficace contre l'ambroisie.

Depuis 2023, ce réseau a été élargi à la lutte contre le frelon asiatique afin de renforcer l'organisation territoriale de veille et d'intervention.

Les référents ont pour mission principale d'assurer un relais local de veille, de prévention et de conseil dans la lutte contre la prolifération de ces espèces exotiques envahissantes.

À ce titre, ils peuvent notamment :

- être l'interlocuteur local pour les signalements ;
- relayer les informations et les outils de sensibilisation auprès des habitants et des services communaux ;
- faciliter la remontée d'informations et la coordination avec les structures compétentes ;
- accompagner la mise en œuvre des actions de prévention ou de gestion lorsque cela est nécessaire.

Le réseau se réunit deux fois dans l'année afin d'échanger sur les manières de procéder, sur les difficultés rencontrées et d'avoir des réponses techniques auprès du conseiller de la Chambre d'agriculture et de représentants de la section apicole du Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS 38).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Désigne** Monsieur Jean-Michel PEROUZE, Conseiller municipal, comme référent du réseau de veille ambroisie et espèces invasives pour la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et la Préfecture de l'Isère ;

-**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Yannick PAQUE

